

Informations complémentaires

Fondement juridique du recrutement :

Décret n° 88-654 du 7 mai 1988

Research Files :

Profil : Le/la candidat.e enseignera en Licence de Sciences de la Terre et en Master Sciences pour l'Environnement. Ses enseignements seront déterminés afin de trouver la meilleure adéquation entre les besoins des formations de Sciences de la Terre et les compétences du/de la candidat.e. Il/elle devra toutefois impérativement enseigner l'analyse structurale, la cartographie géologique et devra participer à l'encadrement de géologie de terrain. Les heures d'enseignement seront constituées de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP) en salle et/ou sur le terrain.

Département d'enseignement : Sciences de la Terre

Lieu(x) d'exercice : La Rochelle Université

Équipe pédagogique : Isabelle Brenon, Eric Chaumillon, Olivier De Viron, Nathalie Hubert, Mikhaïl Karpytchev, François Lévêque, Vivien Mathé, Guy Wöppelmann.

Nom directeur département : Vivien Mathé

Tél directeur dépt. : 05 46 45 83 39 / 06 22 36 30 16

Email directeur dépt : vivien.mathe@univ-lr.fr

URL dépt : <http://sciences.univ-larochelle.fr/departement-des-sciences-de-la-terre>

Recherche :

Profil : Le candidat développera ses activités de recherche au sein du laboratoire LIENSs en proposant un sujet en lien avec au moins un des axes de recherche suivant :

« Niveau de la mer et ses variations » ;

« Mouvements verticaux de la croûte terrestre » ;

« Fonctionnement hydro-sédimentaire, évolution et morphodynamique des environnements littoraux » ;

« La Mémoire des sols : de l'approche méthodologique à l'application au littoral ».

Sections CNU : 35/36

Lieu(x) d'exercice : UMR CNRS 7266 Littoral Environnement et Sociétés

Nom directrice labo : Valérie Ballu

Tél directrice labo : 05 46 50 76 34

Email directeur labo : valerie.ballu@univ-lr.fr

URL labo : <http://lienss.univ-larochelle.fr>

Descriptif labo : LIENSs est une Unité Mixte de Recherche (CNRS / Université de La Rochelle) qui intègre des compétences dans différents domaines scientifiques dont les sciences de l'environnement (biologie, écologie, géophysique), les sciences humaines (géographie, histoire), la chimie et les biotechnologies. Elle s'appuie sur cette pluridisciplinarité pour comprendre le fonctionnement, les usages et l'évolution du socio-écosystème littoral, valoriser ses ressources et finalement répondre aux enjeux du développement durable en zone littorale.

ZRR (zone à régime restrictif)

Oui Non

Ce poste implique l'accès à une zone dont l'accès est soumis à autorisation du Président après avis du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur

Legal basis for recruitment:

Decree No. 88-654 of May 7, 1988

Research Files :

Teaching :

Profile : The candidate will teach in the Earth Sciences Bachelor's and Environmental Sciences Master's programs. The candidate's teaching in the fields of geology and/or geophysics will be determined in order to find the best match between the needs of Earth Sciences courses and the candidate's skills. However, he/she must teach structural analysis and geological mapping and must participate in field geology supervision. Teaching hours will include lectures (CM), tutorials (TD), practical work (TP) in the classroom and/or in the field.

Teaching Department : Earth Sciences

Place(s) of teaching: La Rochelle University

Teaching team : Isabelle Brenon, Eric Chaumillon, Olivier De Viron, Nathalie Hubert, Mikhaïl Karpytchev, François Lévêque, Vivien Mathé, Guy Wöppelmann

Name of department director : Vivien Mathé

Tel department director : 05 46 45 83 39

Email department director : vivien.mathe@univ-lr.fr

Department URL : <http://sciences.univ-larochelle.fr/departement-des-sciences-de-la-terre>

Research :

Profile : The candidate will develop his/her research activities within the LIENSs laboratory in line with at least one of the following research axes:

“Sea level and its variations”;

“Vertical deformation of the Earth surface”;

“Hydro-sedimentary functioning, evolution and morphodynamics of coastal environments”;

“Soil memory: from methodological approach to coastal application”.

Sections CNU : 35/36

Place(s) of practice : UMR CNRS 7266 Littoral Environnement et Sociétés

Name of lab director : Valérie Ballu

Tel lab director : 05 46 50 76 34

Email lab director : valerie.ballu@univ-lr.fr

Lab URL : <http://lienss.univ-larochelle.fr>

Lab description : LIENSs is a Joint Research Unit (CNRS / La Rochelle University) that integrates skills from a variety of scientific fields, including environmental sciences (biology, ecology, geophysics), human sciences (geography, history), chemistry and biotechnologies. It draws on this multidisciplinary to understand the functioning, uses and evolution of the coastal socio-ecosystem, to enhance its resources and ultimately to respond to the challenges of sustainable development in coastal areas.

| | |
|------------------------------|---|
| ZRR (restricted area) | <input checked="" type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No |
| | This position involves access to an area subject to authorization by President after consultation with the senior defense and security official of the Ministry of Higher Education |

Les obligations déontologiques de l'agent de la fonction publique

Les agents de la fonction publique exercent leurs fonctions dans le respect des obligations déontologiques : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, et laïcité.

1. Dignité, impartialité, intégrité et probité (Articles L. 121-1 et 2 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit adopter un comportement exemplaire, dans et hors du service. Il doit éviter tout conflit d'intérêts et signaler toute situation douteuse à son référent déontologue.

2. Neutralité et laïcité

L'agent de la fonction publique doit être neutre et ne pas manifester ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques dans l'exercice de ses fonctions.

➔ Concrètement : les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne peuvent pas porter de signes religieux visibles (comme le voile islamique, la kippa, une croix, le turban, etc.) pendant leurs heures de service ou lorsqu'ils sont en contact avec le public.

3. Obéissance hiérarchique (Article L. 121-10 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit exécuter les ordres de ses supérieurs sauf s'ils sont manifestement illégaux et de nature à compromettre un intérêt public.

4. Secret et discrétion professionnels (Articles L. 121-6 et 7 du code général de la fonction publique)

Interdiction de divulguer des informations confidentielles.

5. Obligation de réserve

Devoir de mesure dans l'expression publique, notamment sur les réseaux sociaux. L'agent de la fonction publique ne doit pas tenir de propos susceptibles de porter atteinte à la neutralité ou à la réputation du service public.

6. Loyauté et service

L'agent de la fonction publique doit être loyal envers l'administration, assidu et respecter la continuité du service public.

7. Sanctions en cas de manquement

Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites pénales en cas de manquement grave (ex : corruption ou atteinte à la neutralité).

Textes de référence

- Code général de la fonction publique, articles L121-1 à L124-8.
- [Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et de médiation de La Rochelle Université](#)